

Cheese

The access level for cheese has been fixed since 1979 at 45,000,000 lbs or 20,411,866 kg. Under the provisions of a December 1995 Agreement between Canada and the European Union, 66% of the TRQ is allocated to cheese imports from the European Union and 34% to imports from non-EU sources. Within access commitment import permits were issued for 20,411,035 kg of cheese, and permits for re-export were issued for 1,725,302 kg and other supplementary totalled 1,889,307.

Buttermilk

The access level for buttermilk is 908,000 kg. The TRQ, all of which was used, is reserved exclusively for imports from New Zealand. Supplementary import permits were issued for 15,124 kg of buttermilk.

Fluid milk

The fluid milk access level was 64,500 tonnes, which represents estimated annual cross-border purchases by Canadian consumers. The goods are imported under *General Import Permit No. 1 - Dairy Products for Personal Use*.

Skimmed and whole milk powder and animal feed

The access level for these commodities is zero. Supplementary import permits for re-export were issued for 4,196 kg of skimmed milk, 5,736,580 kg of whole milk powder and 24,626 kg of animal feed.

Evaporated and condensed milk

The access level for evaporated and condensed milk was 11,700 kg. The TRQ, all of which

Fromage

Depuis 1979, le niveau d'engagement d'accès pour le fromage est fixé à 45 000 000 livres ou 20 411 866 kg. Aux termes de l'accord conclu entre le Canada et l'Union européenne (UE) en décembre 1995, 66 % des quantités pouvant être importées sont attribuées à l'UE et 34 % à d'autres pays. Des licences d'importation de fromage sous régime d'accès ont été délivrées pour 20 411 035 kg et des licences d'importation aux fins de réexportation l'ont également été pour 1 725 302 kg et autres supplémentaires 1,889,307.

Babeurre

Le niveau d'engagement d'accès pour le babeurre est de 908 000 kg. Le contingent tarifaire, qui a été entièrement utilisé, est réservé exclusivement aux importations en provenance de Nouvelle-Zélande. Des licences supplémentaires ont été délivrées pour l'importation de 15 124 kg de babeurre.

Lait liquide

Le niveau d'engagement d'accès pour le lait liquide était de 64 500 tonnes, ce qui correspond à peu près aux achats annuels transfrontaliers des consommateurs canadiens. Ce produit est importé en vertu de la *Licence générale d'importation n° 1 - Produits laitiers pour usage personnel*.

Lait écrémé, lait entier en poudre et aliments pour animaux

Le niveau d'engagement d'accès pour ces produits est nul. Des licences supplémentaires d'importation aux fins de réexportation ont été délivrées pour 4 196 kg de lait écrémé, 5 736 580 kg de lait entier en poudre et 24 626 kg d'aliments pour animaux.

Lait évaporé et lait concentré

Le niveau d'engagement d'accès pour le lait évaporé et le lait concentré est fixé à 11 700 kg. Le